



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Exploitants agricoles : Pas-de-Calais

Question écrite n° 784

Texte de la question

M Philippe Vasseur rappelle à M le ministre de l'agriculture et de la forêt que la formation des hommes est une priorité nationale en agriculture comme dans les autres secteurs. Pour préparer l'avenir, il faut intensifier les efforts tant au niveau de la formation initiale qu'au niveau du développement agricole ou au niveau de la formation permanente. Les agricultrices ou agriculteurs, jeunes et aînés, doivent s'adapter aisément aux changements rapides de leur profession, savoir engager des reconversions éventuelles et accéder aux actions de promotion. C'est pourquoi, il lui demande d'abord si ses projets prévoient l'amélioration des budgets annuels de l'Association nationale de développement agricole (ANDA). Ensuite, il lui indique que, malgré les efforts consentis, le Pas-de-Calais n'a jamais obtenu de l'ANDA la part qui, en toute équité, devrait normalement lui revenir. Il souhaite alors connaître ses intentions face à ces deux réflexions.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, la formation des hommes est effectivement une priorité nationale en agriculture. C'est pourquoi, outre l'effort tout particulièrement consacré cette année à l'enseignement agricole, il a été décidé de poursuivre l'accroissement des crédits consacrés à la formation continue par l'Association nationale pour le développement agricole (ANDA). Malgré un budget total en diminution pour la deuxième année consécutive, l'ANDA a consacré 14,4 millions de francs supplémentaires à l'abondement des fonds d'assurance, formation des agriculteurs et des salaires d'exploitation agricole (FAFEA et FAFSEA). Ainsi les dotations de ces deux fonds se sont accrues de 60 p 100 en deux ans. Par ailleurs, les dotations de l'ANDA allant aux départements pour le financement des actions prévues dans leur programme pluriennal de développement agricole (PPDA) sont attribuées selon un principe de solidarité entre régions et entre secteurs de production. Le département du Pas-de-Calais a vu sa dotation réévaluée à l'occasion du conventionnement de son PPDA, après avoir bénéficié d'une aide exceptionnelle de l'ANDA.

Données clés

Auteur : [M. Vasseur Philippe](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 784

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2209